

Représentativité patronale 2025 : l'UPSADI devient le premier syndicat de la branche médico-technique en nombre d'entreprises

Paris, le 28 août 2025 – L'UPSADI (Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants) devient en 2025 le premier syndicat de la branche médico-technique en nombre d'entreprises, avec une audience de plus de 46%. Une progression spectaculaire, officialisée par le Journal Officiel pendant l'été, qui témoigne de la confiance accrue des professionnels envers une organisation jeune et dynamique.

Une ascension rapide et une représentativité solide

Créée en 2013, l'UPSADI a vu sa représentativité tripler en seulement quatre ans, preuve de son implantation solide sur le terrain, et de sa capacité à rassembler au sein d'un secteur en mutation constante.

La publication d'un arrêté du Ministère du Travail de la Santé, des Solidarités et des Familles vient confirmer la forte progression en termes d'audience de l'UPSADI auprès des entreprises de la prestation de santé à domicile depuis la dernière mesure en date de 2021.

Ainsi, en 2025, l'UPSADI atteint plus de 46% de représentativité en nombre d'entreprises (contre 16,6% en 2021) et **39,55 %** en nombre de salariés (**contre 13,36%**).

« Notre représentativité, en tant que syndicat national, a triplé en quatre ans ! Une réelle reconnaissance, alors que nous sommes le plus jeune des syndicats de la branche. Je pense que notre détermination à faire bouger les lignes, notre équipe soudée et dynamique, et surtout notre indépendance font la différence, tant auprès des TPE-PME familiales qu'auprès des groupes plus importants » **déclare Didier Daoulas, Président de l'Upsadi**

Une voix forte dans un contexte critique

Si les besoins en soins à domicile explosent en raison de facteurs multiples (vieillesse de la population, augmentation de la prévalence des maladies chroniques, virage domiciliaire), les PSAD restent confrontés à des difficultés majeures qui fragilisent l'exercice de leur activité :

- des baisses répétées de tarifs imposées par la puissance publique
- une absence structurelle de visibilité
- une inflation normative chronique et redondante
- un manque de reconnaissance institutionnelle



Les PSAD assurent une coordination précieuse entre l'hôpital, la ville et le domicile, y compris dans les zones les plus isolées. Leur rôle de relais et de soutien aux équipes soignantes est désormais reconnu par les patients comme par les professionnels.

Construire l'avenir de la santé à domicile

En lien étroit avec les autres organisations du secteur, l'UPSADI souhaite :

- Co-construire avec les autorités un nouveau modèle économique pour le secteur, durable, reposant sur un cadre pluriannuel, afin de sécuriser les investissements et de préserver l'emploi de proximité.
- Renforcer la place des PSAD dans les dispositifs de coopération ville-hôpital



Et appelle à des engagements concrets des pouvoirs publics en faveur de :

- La pleine reconnaissance des PSAD comme acteurs de santé à part entière, garants de la continuité des soins, notamment dans les territoires en tension.
- L'intégration des PSAD dans les dispositifs de santé de demain, notamment en matière d'innovation, de numérique en santé et de coordination des parcours.
- Une meilleure inclusion des PSAD dans les dynamiques territoriales (CPTS, ARS).



« Le maintien à domicile ne peut plus être un vœu pieux ou une formule politique : il doit devenir une réalité financée, organisée et reconnue. Nous avons aujourd'hui la représentativité pour nous faire entendre, et la volonté de construire un modèle de santé plus humain, plus territorial, plus durable — et plus juste pour les professionnels comme pour les patients. Si nous voulons préserver des milliers d'emplois non délocalisables et maintenir une qualité de service sur tous les territoires, il faut sortir d'une logique purement comptable et reconnaître la valeur sociétale de notre secteur. »

déclare Didier Daoulas, Président de l'Upsadi

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47